

Séance du mercredi 06 mai 2015

~~~~~

L'an deux mille quinze, le six mai à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Migron sous la présidence de Monsieur Patrick ROUDIER, Président ; d'après les convocations en date du 29 avril 2015.

Présents : Mme POTTIER Agnès, MM Alain POTTIER, Fabrice BARUSSEAU, Miguel TAUNAY, Patrick ROUDIER et Mme Geneviève THOUARD.

Absents excusés : MM. Bernard VICENTY (pouvoir à Agnès POTTIER), Jean-Marie BEGEY (pouvoir à Fabrice BARUSSEAU) et Sylvie BOULETREAU

M. Alain POTTIER a été nommé secrétaire de la séance.

## ===== Ordre du Jour =====

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> avril 2015**
- **Taux d'avancement de grade (ratio) après avis du Comité Technique**
- **Contrat de vérification périodique pour la nacelle et le tracto-pelle**
- **Organisation du débernage**
- **Questions diverses**

=====

### **1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> avril 2015**

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> avril 2015 à l'approbation. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

### **2- Taux d'avancement de grade (ratio) après avis du comité technique**

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 23 avril 2015,

Monsieur le Président propose à l'assemblée,

- de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

| Cadres d'emplois      | Grade d'avancement                                   | Taux en % |
|-----------------------|------------------------------------------------------|-----------|
| Adjoint technique     | Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> cl.     | 100 %     |
| Adjoint administratif | Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> cl. | 100 %     |

Le comité syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'appliquer les taux d'avancement de grade indiqué dans le tableau ci-dessus.

### **3- Contrat de vérification périodique pour la nacelle et le tracto-pelle**

Monsieur le Président fait part à l'assemblée qu'il a reçu la proposition de l'APAVE pour la vérification réglementaire périodique pour la nacelle et le tracto-pelle qui doivent être contrôlés tous les 6 mois. Le contrat d'abonnement s'élève à 426,01 € HT. Par contre, il n'est pas précisé si le montant prend en compte les deux visites annuelles des deux engins ou s'il s'agit d'un montant semestriel. A faire préciser avant de prendre la décision.

#### **4- Organisation du débernage**

Le programme établi lors de la réunion du 04 mars est confirmé. Délimiter sur le terrain les bernes à faire.

Le rendez-vous est donné le 18 mai à 8h15 sur la place de la mairie du Seure. Les agents pourront faire des heures complémentaires si besoin.

#### **5- Questions diverses**

##### **- Matériel :**

\* tracto-pelle : il n'est toujours pas réparé de la fuite au vérin. Il ne sera pas utilisé tant que la réparation ne sera pas effectuée. Voir avec l'entreprise ACMI.

\* tête bois du broyeur : Monsieur Alain POTTIER se rendra sur place avec un technicien pour voir les possibilités de réparation et avoir un devis.

\* Broyeur à bras : un défaut d'entretien avait été repéré à la fin de la saison dernière mais la réparation n'a pas été faite à l'époque. Donc à faire maintenant. Il faut faire la réparation pour qu'il puisse servir encore cette année.

\* Broyeur à Berne « Berti » - il sera sur Villars les Bois à partir de lundi 11 mai. Il doit être rendu nettoyé et graissé après chaque usage. Il faut également signaler les dysfonctionnements et responsabiliser les agents sur le matériel.

\* Girobroyeur : il est en réparation aux établissements THOUARD à cause de vibrations importantes.

##### **- Primes pour les agents techniques :**

Monsieur Miguel TAUNAY demande si la commission chargée d'établir les critères d'octroi des primes s'est réunie. Pas encore, il faut définir une date.

##### **- Goudronnage :**

Il faudrait commencer le point à temps dès la fin du débernage et en fonction des disponibilités du tracto-pelle et de la goudronneuse.

##### **- Médaille d'honneur du travail :**

Messieurs MICHAUD Jean-Paul et FAYS Dominique ont demandé l'attribution de la médaille d'honneur au travail. Accord du comité syndical.

##### **- Communes nouvelles :**

Actuellement, il y a une discussion au sein des conseils municipaux concernant la création d'une commune nouvelle par le regroupement de Migron, Villars les Bois et le Seure. La crainte de la perte d'une identité communale forte est bien ancrée rend difficile la décision.

Mais, il est préférable de ne pas se laisser imposer une solution de regroupement qui ne répondrait pas à nos préoccupations et problématiques de communes rurales.

Les avantages d'entamer la procédure avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016, sont d'une part financier, car l'Etat s'est engagé à ne pas baisser les dotations des communes concernées et d'autre part, cela permet de faire une transition plus douce pour organiser et gérer le travail. Les 3 communes devront de prononcer avant l'été pour poursuivre ou non. A suivre.

Le prochain comité syndical est fixé au mercredi 10 juin 2015 à 19h00 à la Mairie de Villars les Bois.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20h20 et ont signé au registre les membres présents*